

LES ZEP DANS LE PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'INCLUSION SOCIALE 2003-2005

Les ZEP sont citées à plusieurs reprises dans le Plan 03/05. C'est une nouveauté puisqu'elles étaient absentes dans les plans précédents. Il convient de parcourir le plan complet pour bien situer ces citations dans l'ensemble du Plan.

Pour faciliter le repérage, voici les passages où les ZEP sont citées.

Chapitre 4.1.1.1- Favoriser l'accès à un emploi durable et de qualité pour toutes les femmes et hommes en âge de travailler « initiatives nouvelles »

(...)

L'accès effectif des personnes étrangères primo arrivantes aux services de l'ANPE et aux missions locales pour les jeunes sera facilité par la nomination de correspondants spécifiques au niveau territorial qui assureront le relais avec la plate forme d'accueil des étrangers accueillis en France, et par la mise en place d'un système de veille visant à s'assurer que ces personnes accèdent dans de bonnes conditions aux prestations de droit commun. De même, les actions d'information et de promotion portant sur les métiers et carrières de la fonction publique seront multipliées en direction des personnes issues de l'immigration. Des centres de préparation aux concours seront installés dans les établissements scolaires situés en ZEP.

Chapitre 6.4 – La politique de la ville

La politique de la ville traduit une volonté forte du gouvernement de rénover le cadre dégradé de certains quartiers et de restaurer des conditions de vie normale pour les habitants.

Caractéristiques de cette politique

Les traits distinctifs de la politique de la ville résident dans le ciblage territorial de ses interventions -agir sur les racines de l'exclusion là où son expression est la plus forte-, dans sa vocation pluridimensionnelle et dans la mobilisation conjointe des niveaux de compétence de l'action publique, qui en font une politique intégrée de lutte contre les exclusions.

L'Etat, les collectivités territoriales et leurs habitants se trouvent réunis autour deux axes principaux : la mise en œuvre et l'approfondissement des démarches partenariales d'une part, et l'amélioration de la cohérence des politiques sectorielles sur les territoires prioritaires d'autre part. Dans un cadre contractuel d'engagements respectifs - les contrats de ville -, chacun participe, au titre de ses compétences, à la définition, au financement et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Y sont associés un certain nombre d'organismes qui concourent aux dispositifs mis en place, tels la Caisse des dépôts et consignations, les bailleurs sociaux, le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, la Poste, les caisses d'allocations familiales,...

L'approche individualisée des territoires permet dans de nombreux domaines -éducation, santé, prévention sociale, prévention de la délinquance, notamment- de valoriser l'expression locale des besoins, afin que les institutions, chacune dans leur domaine de compétence puissent apporter les solutions les plus appropriées.

Des actions représentatives de cette politique

Parmi les nombreux types d'actions menées, certaines apparaissent comme particulièrement représentatives de la démarche adoptée dans les quartiers de la politique de la ville :

- le renouvellement urbain englobe l'ensemble des interventions mises en œuvre en vue d'améliorer le fonctionnement des quartiers en crise et de lutter contre leur marginalisation, qu'il s'agisse de la restructuration des immeubles de logement, de l'attention portée à l'environnement, de l'amélioration des transports, de la création de nouveaux services publics, de l'implantation

d'entreprises ou de l'accompagnement social des habitants. La priorité est de mettre le projet urbain au service du projet social. Cet objectif s'appuie sur les 50 Grands Projets de Ville et les 70 opérations de renouvellement urbain définis en décembre 1999 et élargis en 2001.

- le développement économique a accompagné ce renouvellement urbain. Il a évolué ces dernières années avec l'émergence de la coopération intercommunale et avec l'implantation de nouveaux pôles d'activité : professionnels de la santé, pharmacies, auto-écoles, services aux entreprises...qui complètent celle plus traditionnelle des centres commerciaux et artisanaux. La redynamisation et la création des nouvelles zones franches urbaines s'inscrivent dans ce souci de revitalisation économique.

- La coordination des acteurs locaux et la mise en cohérence de leurs interventions représentent un enjeu fort pour la politique de la ville. Un programme expérimental a été lancé en 2003 pour amener les différents acteurs du social à formuler un projet tenant compte des spécificités d'un territoire, avec et pour les habitants. Différentes thématiques sont ciblées : soutien à la parentalité, accompagnement social des projets de renouvellement urbain, appui auprès des jeunes en errance, etc. Chacun des 20 sites expérimentaux bénéficie d'une assistance technique tandis qu'un comité de pilotage national assure la cohésion, et le suivi de l'ensemble de l'expérimentation. Des rencontres nationales sont prévues pour les évaluer et y apporter les ajustements nécessaires.

- Le réaménagement des temps sociaux dans les villes devrait permettre, à l'exemple de l'Italie, les pays nordiques ou l'Allemagne d'adapter les horaires des services à la vie des habitants. Différentes expérimentations sont en cours dans plusieurs localités concernant : transports, ouvertures de services publics, accès aux commerces...

- Le soutien aux acteurs locaux est déterminant car notamment les associations jouent un rôle fondamental auprès des habitants qu'il s'agisse de la cohésion sociale, de l'accompagnement des familles, de la médiation et de la prévention, de l'animation sportive et culturelle auprès des jeunes...

- Les actions de médiation, plus particulièrement le dispositif adultes-relais permettent de renforcer le lien social dans les quartiers et décrive les relations entre les services publics et les habitants, souvent d'origine étrangère.

- La veille éducative propose une réponse à la déscolarisation de certains jeunes en réunissant tous les acteurs locaux travaillant dans le domaine de l'éducation sur un territoire donné. Il s'agit d'établir un état des lieux de l'offre éducative, de repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et de mettre en œuvre des solutions concrètes et adaptées.

- Le programme « ville-vie-vacances » permet chaque année à près de 800 000 jeunes ne partant pas en vacances de bénéficier de très nombreux projets sportifs ou culturels, voire d'insertion professionnelle. Le taux de participation des filles a significativement évolué grâce à une adaptation des activités à leurs souhaits.

- L'accès aux soins et à la prévention demande des modes d'intervention innovants. Dans le cadre des PRAPS, la démarche « ateliers « santé-ville » rapproche acteurs sociaux, décideurs locaux et professionnels de la santé pour mieux aller vers les habitants et répondre à leurs besoins spécifiques.

- L'installation de centres de préparation aux concours de la fonction publique dans les quartiers : dans une phase expérimentale, sous l'égide de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et du ministère de l'Éducation nationale, 10 centres de préparation seront créés dans 10 académies comportant des ZEP à la rentrée scolaire 2003/2004. L'objectif est d'élargir la base sociale des recrutements pour garantir un accès égal aux emplois du secteur public et d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles habitant les quartiers classés en zones urbaines sensibles de la politique de la ville. L'ensemble de ces dispositifs se verra renforcer par une loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, qui sera prochainement proposée au Parlement. Elle a pour objectif de donner à ces territoires les moyens d'un développement durable afin de leur offrir des conditions de vie et d'habitat

comparables à celles des agglomérations dans lesquelles ils sont insérés. Chaque habitant doit être en mesure d'accéder à l'autonomie sociale et économique.

Chapitre : « Des actions représentatives de cette politique »

Parmi les nombreux types d'actions menées, certaines apparaissent comme particulièrement représentatives de la démarche adoptée dans les quartiers de la politique de la ville :

(...)

L'installation de centres de préparation aux concours de la fonction publique dans les quartiers : dans une phase expérimentale, sous l'égide de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et du ministère de l'Education nationale, 10 centres de préparation seront créés dans 10 académies comportant des ZEP à la rentrée scolaire 2003/2004. L'objectif est d'élargir la base sociale des recrutements pour garantir un accès égal aux emplois du secteur public et d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles habitant les quartiers classés en zones urbaines sensibles de la politique de la ville.

Dans les annexes :

§ Coursus scolaire et disparités sociales

Les disparités sociales se développent progressivement tout au long de la scolarité. Les différences existent dès l'entrée en cours préparatoire, malgré l'effet non négligeable d'une scolarisation précoce à 2 ans sur les résultats des élèves des ZEP aux évaluations à l'entrée en CP. Ils s'accumulent pendant le premier degré. Les différences de cursus scolaire selon les CSP se traduisent notamment dans le redoublement. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'élèves ayant au moins un an de retard en classe de sixième et en classe de troisième et met en évidence un écart de près de 30 points entre le pourcentage des élèves appartenant au milieu le plus favorisé et ceux appartenant au milieu le plus défavorisé (selon PCS regroupées).

§ Santé des enfants

Etat de santé comparé pour l'ensemble des enfants et pour les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) : d'après une étude de la DREES à partir des résultats d'une enquête réalisée en 2000-2001 s'appuyant sur un échantillon de 30 000 élèves examinés à l'occasion d'un bilan de santé réalisé avant leur entrée en primaire, 14% des enfants de 6 ans présentent une surcharge pondérale, dont 4% une obésité. Les problèmes de surpoids se rencontrent plus fréquemment en ZEP¹². Un élève sur cinq présente un trouble de la vision avec un déficit de dépistage qui apparaît plus prononcé en ZEP. La santé bucco-dentaire semble également moins bonne pour les élèves de ces zones : le pourcentage d'élèves présentant des caries est près de deux fois plus élevé chez les enfants scolarisés en ZEP que chez les enfants scolarisés dans les autres zones. Enfin les troubles et retards du langage sont également plus fréquents chez les enfants scolarisés en ZEP.

Note sur les ZEP

Lancées en 1981, les Zones d'éducation prioritaire, les ZEP, ont pour objectif de lutter contre l'échec scolaire dans des quartiers ou des villes où les élèves sont confrontés à des

difficultés sociales ou d'intégration. L'appartenance de l'école à une zone d'éducation prioritaire est le seul indicateur socioéconomique dont on dispose dans l'enquête.

Cet indicateur recouvre bien sûr des réalités différentes au niveau des populations concernées, et l'absence d'information détaillées sur chacun des élèves enquêtés, notamment la profession des parents, lui donne un caractère inévitablement réducteur. Néanmoins le classement d'établissements en ZEP reflète des différenciations sociales marquées dans la composition socio-économique de ces zones.

A la rentrée 1999, le ministère de l'Education nationale comptait ainsi 14,7% des élèves des écoles de métropole (CP-CM2) scolarisés en ZEP.

Parmi les moyens d'observation répétriés pour le plan :

1. « Etat de santé comparé pour l'ensemble des enfants et pour les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) » Source : DREES enquête à partir d es résultats des enquêtes réalisée en s'appuyant sur un échantillon de 30 000 élèves examinés à l'occasion d'un bilan de santé réalisé avant leur entrée en primaire.

2. « Taux de scolarisation en maternelle à 2 ans en ZEP et en population générale » Source : Direction de la Prospective et du Développement (Ministère de l'Education nationale).

3. « Nombre de centres de préparation aux concours de la fonction publique dans les établissements situés en ZEP » Source : Ministère de l'éducation nationale

4. « Augmentation du taux de réalisation des prescriptions à l'issue des bilans de santé scolaire » +50% 2003-2005 : Taux de réalisation du Bilan bucco dentaire dans les ZEP :100 % de la population cible 2005.

Dans les tableaux annexés :

Annexe 2 : OBJECTIFS CHIFFRES

| | DOMAINES D'INTERVENTION | OBJEC TIFS | CALEND RIER |
|---|--|---|---------------------|
| EMPLOI | Accompagnement des demandeurs d'emploi dès le 1er mois de l'inscription | 100% | 2003-2005 |
| | Taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de 12 mois | + 2 points | Par année |
| | Taux de sortie du chômage des Rmistés | + 10 % | 2003-2005 |
| LOGEMENT | Offre nouvelle de logements | 320 000 | 2003-2005 |
| EDUCATION | Réduction du pourcentage d'élèves entrant en 6ème sans maîtriser les compétences de base en lecture et en écriture | - 50 % | Sur 5 ans |
| | Diminution du nombre de jeunes quittant le système éducatif sans diplôme ou qualification | - 10 000 | Par année sur 5 ans |
| ACCES AUX DROITS ET A LA JUSTICE | Réduction des délais de traitement des demandes d'aides ou de prestations à la CNAF (si possible à la CNAM) | 10 jours maximum | 2003-2005 |
| | Nombre de créations annuelles de CDAD ¹ et MJD ² | DAD ⁽¹⁾ : 6/an ; JD ⁽²⁾ : 20/an | 2003-2005 |
| SANTE | Augmentation du taux de réalisation des prescriptions à l'issue des bilans de santé scolaires | +50% | 2003-2005 |

| | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------|-------|
| | Taux de réalisation du Bilan bucco dentaire dans les ZEP | 100 % de la population cible | 2005 |
| TERRITOIRES DEFAVORISES | Pourcentage d'embauches d'habitants de ZUS dans les ZFU | 1 embauche sur 3 | 5 ans |
| | Réduction de l'écart du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de formation entre les ZUS et les agglomérations de référence | -30 % | 5 ans |
| PERSONNES ETRANGERES | Taux de signature du contrat d'accueil et d'intégration | 90 % de la population-cible | 2005 |

ANNEXE 3 : Les crédits mobilisés par l'Etat,
la sécurité sociale et les collectivités locales pour les actions d'inclusion : 50, 795 Mds €

| ETAT | | | 34,40 |
|--|--|-------|--------------|
| Emploi et formation | Formation professionnelle et apprentissage* | 3,29 | 9,92 |
| | Insertion des publics en difficulté | 2,58 | |
| | Exonérations ciblées de charges patronales | 0,87 | |
| | Mesures de soutien aux adaptations économiques | 0,59 | |
| | Centres d'aide par le travail et ateliers protégés | 1,14 | |
| | Garantie de ressources des travailleurs handicapés | 0,95 | |
| | Mesures spécifiques outre-mer | 0,49 | |
| Logement | Actions solidarité logement | 5,55 | 6,11 |
| | Qualité et développement du parc locatif social | 0,56 | |
| Santé | Couverture maladie complémentaire et Aide médicale de l'Etat | 1,53 | 1,58 |
| | PRAPS, PASS, Santé mentale, ASV, éducation à la santé | 0,05 | |
| Education | Bourses et aides diverses, y compris subventions aux transports | 2,04 | 2,82 |
| | Zones d'éducation prioritaire | 0,52 | |
| | Insertion des élèves handicapés | 0,26 | |
| Action sociale, intégration et accès aux droits | Tourisme social | 0,04 | 1,74 |
| | Aide juridique | 0,29 | |
| | Interventions sociales diverses en direction des personnes handicapées | 0,25 | |
| | Action sociale d'intégration et de lutte contre l'exclusion | 1,16 | |
| Ville | Lien social et services publics | 0,14 | 0,27 |
| | Renouvellement urbain et Revitalisation économique | 0,13 | |
| Sous-total | | | 22,43 |
| Minima sociaux | Régime de solidarité chômage, RMI, API, AAH | 11,18 | 11,18 |
| Total | | | 34,40 |

Source: PLF 2003 (données 2003)

* La dotation "formation" versée aux régions n'est pas comptée, car elle apparaît dans les dépenses des régions.

Précision : ce chiffrage couvre une année pleine de mise en œuvre du PNAI 2003-2005. Il évoluera en 2004 et 2005 avec la mise en œuvre des mesures nouvelles. De même, à partir des décisions adoptées en matière de décentralisation, l'effort sera réparti entre l'Etat et les collectivités territoriales.